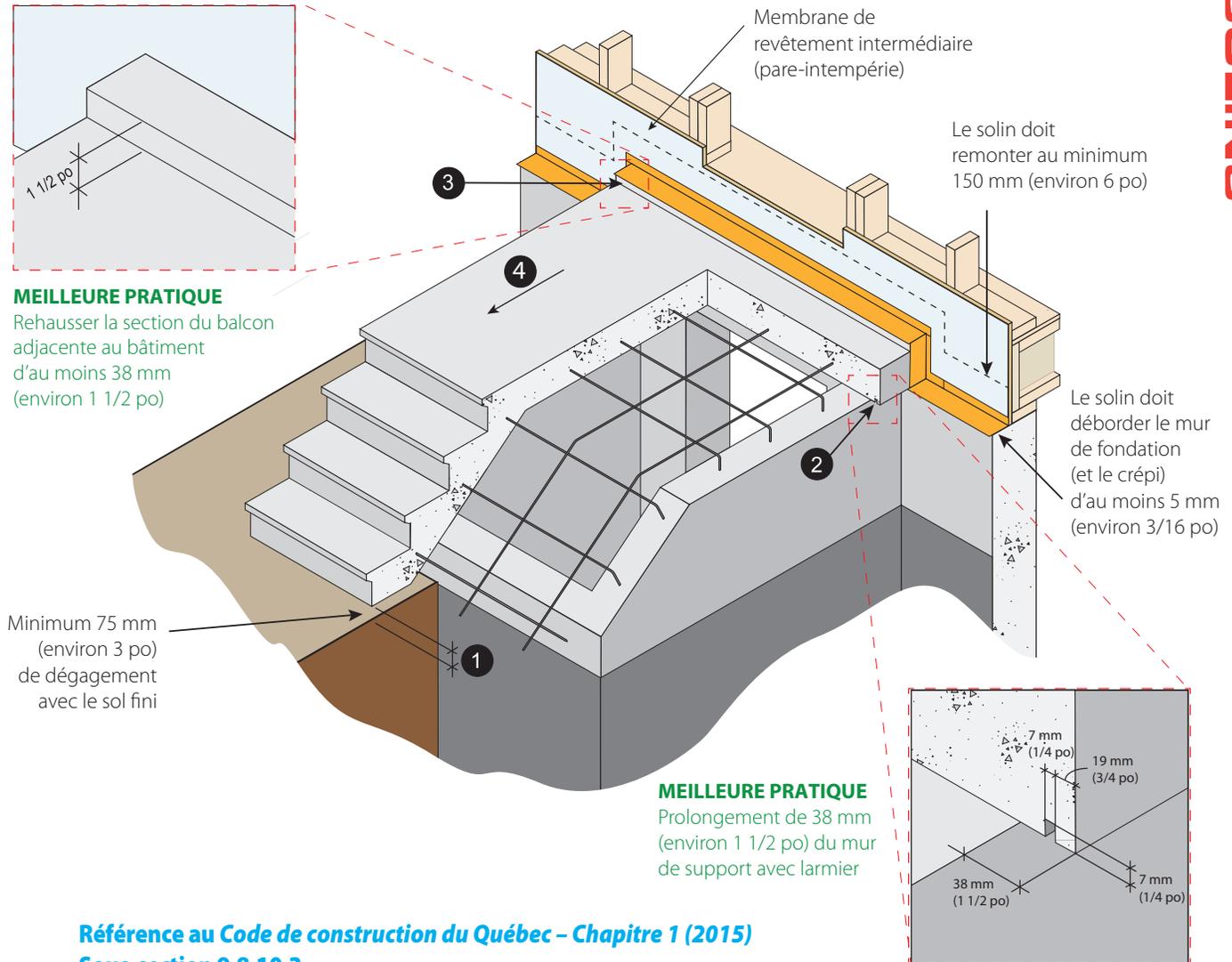


SOLIN – PERRON DE BÉTON AVEC CHAMBRE FROIDE



MEILLEURE PRATIQUE
Rehausser la section du balcon adjacente au bâtiment d'au moins 38 mm (environ 1 1/2 po)

Minimum 75 mm (environ 3 po) de dégagement avec le sol fini

MEILLEURE PRATIQUE
Prolongement de 38 mm (environ 1 1/2 po) du mur de support avec larmier

Référence au Code de construction du Québec – Chapitre 1 (2015) Sous-section 9.8.10.3.

- 1 Lors du remblayage et du nivellement, laisser un dégagement d'au minimum 75 mm (3 po) pour éviter que le gel du sol ne puisse créer de soulèvement qui endommagerait les perrons de béton ainsi que les murs qui les supportent. **9.8.10.3. renvoyé par 9.8.9.2. 2)**

MEILLEURE PRATIQUE

- 2 Le prolongement de la partie horizontale de 38 mm (1 1/2 po) du balcon avec larmier a pour objectif d'éloigner l'eau en plus d'en empêcher le retour vers le joint froid à la jonction du support.
- 3 Le rehaussement de 38 mm (1 1/2 po) à la jonction du bâtiment permet un dégagement suffisant de la partie horizontale pour que le solin soit installé de façon à éviter tout retour d'eau présente aux abords.
- 4 La surface du balcon doit avoir une pente positive qui permet l'écoulement de l'eau. Une pente de 1 % est généralement trop prononcée et présente une surface trop abrupte. L'inclinaison de la pente doit être ajustée en fonction de la superficie du balcon.